

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00060 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Politique culturelle Intercommunale

Objet : Projet Culturel du Territoire (PCT) - Contrat Départemental de Projet Culturel de Territoire avec le Département de Loire Atlantique et l’Etat, Ministère de la Culture - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Politique culturelle Intercommunale

Objet : Projet Culturel du Territoire (PCT) - Contrat Départemental de Projet Culturel de Territoire avec le Département de Loire Atlantique et l'Etat, Ministère de la Culture - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

Le Conseil communautaire de la CARENE a approuvé le 29 mars 2016 la signature de la convention territoriale de développement culturel qui précise les orientations et les conditions de mise en œuvre de son Projet Culturel de Territoire (PCT), dans le cadre du partenariat avec l'Etat et le Département de Loire-Atlantique.

Par un avenant n°1 approuvé en Conseil communautaire le 04 février 2020, le programme des actions culturelles de la saison 2020/2021 du PCT a été actualisé et les participations prévisionnelles des partenaires financiers ajustées en conséquence.

Depuis sa création, le Projet Culturel de Territoire a déployé des actions à destination d'un public varié et dans une grande diversité de lieux. Les actions se sont construites avec les communes de la CARENE et les structures culturelles du territoire (Conservatoire, VIP, Athénor par exemple). Une dizaine de propositions ont été initiées chaque année, croisant les champs artistiques et les pratiques culturelles (rencontres musicales ou littéraires, Folle Journée, festival Folk en Scène, etc.).

Les orientations générales du Projet Culturel de Territoire pour 2020-2023 sont les suivantes :

- favoriser le développement de la lecture publique,
- contribuer à la sensibilisation et à l'initiation des habitant-es aux arts et à la culture par la coordination d'actions EAC (Éducation Artistique et Culturelle) et/ou leur mise en œuvre,
- faciliter l'accès des habitant-es aux principaux équipements de diffusion et d'enseignement artistique du territoire, par une offre décentralisée des équipements, par des résidences de territoire revisitant la relation artistes/habitants/spectateurs,
- favoriser la transversalité entre politiques publiques par des démarches innovantes croisant culture et social, éducation, tourisme, économie, environnement, sport, etc.

Parallèlement à ces orientations générales établies entre les communes, l'Etat, le Département et la CARENE, les élu-es et technicien-nes du territoire ont été mobilisé-es en juin 2021 pour échanger sur les priorisations stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles, à l'occasion des temps forts de la Politique culturelle intercommunale.

L'avenant n°2 joint à la présente délibération actualise les axes d'intervention découlant de ces orientations, à savoir :

- Axe I - Coordonner la gouvernance politique et technique
- Axe II - Favoriser le développement de la lecture publique
- Axe III - Contribuer à la sensibilisation et à l'initiation des habitants du territoire aux arts et à la culture. Faciliter l'accès des habitants aux enseignements artistiques et accompagner les pratiques en amateur
- Axe IV - Favoriser la présence artistique

Il fixe aussi le programme opérationnel de la 2^{ème} année et son financement.

Le budget le plus important de cet avenant n°2 correspond au développement numérique du réseau intercommunal des bibliothèques, pour 446 210€. Le tableau synthétique des plans prévisionnels de financement par saison culturelle est le suivant :

	Dépenses Totales	Participations							Recettes Totales
		CARENE	Parc Brière	Communes	Département	Etat	Région	Autres	
Convention initiale	209 443	56 507		68 037	65 135	10 000		9 764	209 443
Avenant 1 saison 2020-2021	203 760	63 475	18 461	25 360	71 780	18 484	6 200		203 760
Avenant 2 saison 2021-2022	756 344	591 955	4 000	39 531	61 264	5 800		53 795	756 344

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 2 à la convention Territoriale de développement culturel à conclure avec le Département de Loire-Atlantique et l'État, Ministère de la culture et de la communication, tel que joint à la présente délibération ;
- Approuver le programme opérationnel prévisionnel de la deuxième année et son plan de financement ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°2.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A L'UNANIMITE